

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
 des HAUTES TERRES D'OC  
 Comité syndical du 9 février 2023**

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En exercice : 18</li> <li>• Qui ont pris part à la délibération : 17</li> </ul>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.</p>
<p><b>Date de convocation :</b></p> <p>2 février 2023</p>	<p><b>Étaient présents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD</li> <li>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL</li> </ul> <p><b>Absents excusés :</b> Brigitte PAILHE-FERNANDEZ</p> <p><b>Anne-Lise SAUTEREL a été désignée secrétaire.</b></p>

**Délibération N° 2023-3 – Affectation du résultat 2022**

Le Comité Syndical,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget principal ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat reporté 2021	Résultat Final	Affectation Résultat
<b>Fonctionnement</b>	645 941.57	721 393.68	75 452.11	385 379.82	460 831.93	460 831.93
<b>Investissement</b>	776 000.91	317 488.00	-458 512.91	189 968.38	-268 544.53	-268 544.53

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de – 268 544.53 €

**Considérant** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

- Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter au 31/12/2021</b>	<b>400 831.93 €</b>
Besoin de financement :	268 544.53 €
<b>AFFECTATION OBLIGATOIRE</b> à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	268 544.53 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	192 287.40 €
Total affecté au c/1068	268 544.53 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 9 février 2023.

Le Président,  
Jean-Marie FABRE,

